



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE D'AUSSONNE**

**EXTRAIT N° 62/2022  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Nombre de Conseillers

En exercice : 13    Présents : 7    Absents : 2    Procurations : 4

L'An deux mille vingt-deux, le mardi six Décembre, le Conseil D'Administration de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : le 29 Novembre 2022**

**PRÉSENTS** : Brigitte CAMBOULIVES, Denis LAURENS, Françoise MAIRAVILE, Stéphanie DESPRES, Muriel GUZOU, Hélène LAVENTURE, Michel BEUILLE

**PROCURATIONS** : Valérie HULOT, Philippe JOUSSEAUME, Valérie FIEVRE, Sybille AGUERRE,

**EXCUSES** : Chantale SEIB-TAUPIN, Delphine HERRET

**OBJET : Secours financier**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la situation d'une famille aussonnaise.

Au vu des éléments fournis, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'octroyer une aide de 200€ pour une facture de gaz.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 06/12/2022

La Vice Présidente,



Brigitte CAMBOULIVES



Madame la Vice Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.